

## **Contaminations alimentaires humaines par le prion de la tremblante du mouton.**

**Pr Mouthon G**  
ENV Alfort, Paris.

### **Résumé**

Le risque de maladies neurodégénératives fatales transmissibles à l'homme et en particulier à l'enfant par consommation de produits issus d'agneaux, de moutons et de caprins atteints de tremblantes (dont le muscle) est maintenant révélé.

Sur des souris transgéniques humanisées, l'agent de la tremblante du mouton induit une maladie en tout point similaire à celle causée par les prions responsables de certaines formes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob sporadique chez l'homme montrant le risque hautement probable de la transmission de la tremblante du mouton à l'homme.

La dangerosité des produits alimentaires provenant des moutons à tremblante ayant pâTURÉ sur des sols contaminés est d'autant plus grave que la transmission de l'infection par les ovins est possible lorsque ceux-ci sont en incubation de cette maladie, donc sans symptôme clinique. D'où la nécessité d'un contrôle renforcé à l'abattoir.